



Communiqué de presse :

Vagues de chaleur : Rénovons demande au prochain Gouvernement d'adopter une loi de programmation de la rénovation performante des bâtiments et des aménagements urbains qui intègre pleinement les critères de l'habitabilité d'été des logements.

À la suite de la publication de l'étude *Logements-Bouilloires : l'État reste de glace* de la Fondation Abbé Pierre, et alors que fut enregistré au mois de juillet un double record de chaleur à l'échelle planétaire, le collectif Rénovons alerte à son tour sur la faible prise en compte du confort d'été des occupants dans les politiques publiques de rénovation énergétique des bâtiments.

Le rapport du GIEC de 2022¹ indique qu'à l'horizon 2050 : “des vagues de chaleur pourraient survenir trois années sur quatre, et durer de mai à octobre (contre mi-juin à mi-septembre actuellement)”. L'ADEME estime que même dans l'éventualité du respect des engagements climatiques, 26 à 27 % du parc immobilier serait exposé à des vagues de chaleur avec un risque estimé “très important” alors qu'en 2020, aucune surface n'était considérée comme telle (et de 61 à 65 % dans le pire des scénarios)².

L'ADEME pointe également, dans une étude de juin 2023³, qu'en l'absence de mesures d'adaptation (isolation performante, ventilation, protections solaires), une majeure partie des bâtiments de villes comme Paris ou Nîmes sera inadaptée au dérèglement climatique et qu'à partir de 2050, la seule action sur l'enveloppe sera insuffisante pour garantir l'habitabilité de l'intégralité des bâtiments se situant dans le périmètre de l'étude.

Accélérer la rénovation énergétique performante des logements

À l'aune de ces perspectives et de la mise en lumière par la Fondation Abbé Pierre des conséquences d'ores et déjà dévastatrices de ces vagues de chaleur sur la population (5000 décès dûs à la chaleur en 2023, dont 1500 pendant les canicules)⁴, il est urgent de massifier les travaux de rénovation énergétique performants des bâtiments au niveau « BBC Rénovation » et qui intègrent la prise en compte du confort d'été des occupants. La mise en place de solutions dites « passives » doit être privilégiée pour limiter le recours aux équipements de refroidissements actifs qui augmentent les consommations énergétiques des ménages et rejettent leur chaleur dans l'environnement extérieur.

Si la dynamique de la rénovation performante est bonne (+ 61 % au premier semestre 2024 par rapport au premier semestre 2023)⁵, elle reste encore insuffisante eu égard aux objectifs et au danger que représente l'attentisme en la matière, tant pour le climat que pour les ménages.

En outre, l'installation de climatisation, souvent présentée comme une solution pour limiter la chaleur dans les bâtiments, tend à empirer le phénomène des îlots de chaleur urbains et à augmenter les factures des ménages et que celle-ci ne peut, par conséquent, pas être la seule solution à la limitation de la chaleur dans les bâtiments.

Adopter une loi de programmation de la rénovation performante des bâtiments incluant l'habitabilité d'été

C'est pourquoi le collectif Rénovons demande au prochain Gouvernement d'adopter une loi de programmation de la rénovation performante des bâtiments et des quartiers, intégrant pleinement les critères de l'habitabilité d'été des logements (isolation thermique performante, installation de protections solaires et de vitrages à contrôle solaire, ventilation adéquate, couleurs claires pour les murs, brasseur d'air...) et la réduction des îlots de chaleur en milieu urbain (végétalisation, désimperméabilisation des sols, ombrage des voies piétonnes, brumisation, réseaux d'eau glacée urbains, etc).





[1] GIEC : Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability , GIEC, Working Group II contribution to the IPCC Sixth Assessment Report, février 2022 Etude F

[2] <https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/5751-les-enjeux-de-l-adaptation-au-changement-climatique-du-secteur-immobilier-dans-les-scenarios-transitions-2050.html>

[3] Projet Résilience - <https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/6409-resilience.html>

[4] Fondation Abbé Pierre – [Logements-bouilloires : L'Etat reste de glace](#), août 2024

[5] <https://www.anah.gouv.fr/anatheque/bilan-maprimerenov-S12024>